

الجمهوريّة الجزائريّة الديموقراطيّة الشعبيّة

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur

et de la Recherche Scientifique

Direction de la Coopération et des Échanges Interuniversitaires

Sous-Direction de

Tous Directions de la Coopération Multilatérale

Nº : 431 /D.C.E.I.U/S.D.C.M/2020

n: 3137/20

27 DEC. 2020

Alger, le

**Monsieur le Président
de la Conférence Régionale des Universités
du Centre**

Objet : A/S Financement des activités de recherche dans le cadre de la Convention de Vienne :Appel à propositions de projets

P.J : Deux (02) pages.

1.3 : Deux (02) pages.

J ai l'honneur de vous informer que le Secrétariat du Programme de l'Ozone des Nations Unies pour l'Environnement invite les pays en développement et les pays en transition à soumettre des propositions de projets pour le financement d'activités de recherche et d'observations systémiques au titre de la Convention de Vienne relative à la protection de la couche d'Ozone.

Les personnes et institutions souhaitant bénéficier de cet appui doivent soumettre leurs propositions au secrétariat de l'entité susmentionnée, avant le 30 juin 2021.

Vous voudrez bien trouver, en annexe, copie de la notification du Secrétariat Ozone concernant la question citée en l'objet.

A ce sujet, je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien prendre en vue d'assurer une large diffusion auprès des établissements d'enseignement supérieur de votre région.

Cordialement



Secrétaire de l'ozone



Référence : O2-Seo/VCTF Monitoring/SM

Le 8 décembre 2020

Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne : appel à propositions de projet

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer aux décisions XI/1, relative aux recommandations issues de la dixième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne, et XI/2, relative au Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne, adoptées par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone à sa onzième réunion, qui s'est tenue à Montréal (Canada), en novembre 2017.

Dans sa décision XI/1, la Conférence des Parties a engagé les Parties à adopter et appliquer, selon qu'il conviendrait, les recommandations formulées par les Directeurs de recherches sur l'ozone concernant la recherche, les observations systématiques, l'archivage et la gestion des données, et le renforcement des capacités. Elle a par ailleurs engagé les services nationaux de l'ozone à améliorer la communication avec les services météorologiques et autres organisations compétentes dans leurs pays concernant les activités de surveillance et de recherche et les activités scientifiques.

Dans sa décision XI/2, la Conférence des Parties a prié le Comité consultatif pour le Fonds d'affectation spéciale de mettre en œuvre, avec l'aide de l'Organisation météorologique mondiale et du Secrétariat de l'ozone, la stratégie à long terme et le plan d'action à court terme pour le Fonds d'affectation spéciale et, ce faisant, de s'attacher tout particulièrement à déterminer les lacunes et les besoins en matière de recherche et de surveillance de l'ozone et des variables et paramètres climatiques connexes ; envisager de remplacer les instruments vieillissants par de nouveaux instruments d'un bon rapport coût-efficacité ; favoriser le renseignement des liens avec les Instituts et réseaux scientifiques mondiaux ; et élaborer un plan stratégique visant à mobiliser des fonds publics et d'autres ressources financières ainsi que des contributions en nature pour le Fonds d'affectation spéciale. Le Comité consultatif s'emploie à mettre en œuvre sa stratégie et fera rapport à ce sujet lors de la onzième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone, qui se tiendra à Genève (Suisse) du 14 au 16 avril 2021.

J'aimerais également me référer à la lettre que j'ai adressée à l'ensemble des Parties, en date du 16 octobre 2020, qui faisait brièvement le point sur la situation du Fonds général d'affectation spéciale et ses activités, ainsi que sur les travaux du Comité consultatif. Étant donné que le Comité consultatif a évalué toutes les propositions de projet présentées au Secrétariat en réponse à l'appel que nous avons lancé en mars 2016, le moment est venu d'inviter à nouveau les pays en développement et les pays en transition à présenter des propositions de projet.

La présente lettre a pour but de solliciter vos propositions pour l'obtention éventuelle d'un appui du Fonds général d'affectation spéciale. Les propositions devraient tenir compte du fait que la priorité absolue est d'améliorer l'étude scientifique de l'ozone dans le cadre des quatre objectifs généraux définis à la dixième réunion des Directeurs de recherches à leur dixième réunion.

L'appui sollicité pour les activités proposées ne devrait pas dépasser 50 000 dollars des États-Unis. La priorité sera accordée aux activités à court terme (d'une durée approximative d'un an) qui démontrent des programmes que l'institution ou le pays hôte peuvent soutenir durant une période plus longue et qui contribuent à répondre à des besoins précis et clairement identifiables, conformément aux recommandations formulées par les Directeurs de recherches sur l'ozone à leur dixième réunion dans les domaines des besoins en matière de recherche, des observations systématiques, de l'archivage et de la gestion des données et du renforcement des capacités (UNEP/OzL.Conv.11/5, <https://ozone.unep.org/system/files/documents/DOP-11-SF.pdf>).

La priorité sera également accordée aux propositions qui impliquent la participation de pays en développement ou de pays à économie en transition aux côtés de pays développés, comme, par exemple, les activités de formation et d'échange auxquelles participent des scientifiques de pays en développement et des experts de pays développés.

Les propositions devraient :

- Fournir des informations détaillées sur l'activité proposée et son lien avec les recommandations formulées par les Directeurs de recherches à leur dixième réunion, et le cas échéant, à leur onzième réunion ;
- Exposer les bénéfices attendus de l'investissement (tant en termes de réalisations scientifiques que de renforcement des capacités) et sa durabilité à long terme ;
- Inclure suffisamment de détail sur la pertinence du projet, les exigences (financières et en matière d'infrastructures) et les délais d'exécution, ainsi que les attentes en matière de renforcement des capacités, pour que le Comité consultatif puisse les examiner et établir des priorités à cet égard ;
- Comporter le nom et la description de l'institution où le projet sera entrepris et les noms et curriculum vitae des personnes qui seront responsables du projet proposé. Il serait également souhaitable de fournir des informations sur les contributions en nature apportées par les Parties participant au projet.

Nous vous demandons de bien vouloir soumettre ces propositions au Secrétariat au plus tard le 30 juin 2021. Même si les ressources dont nous disposons aujourd'hui sont limitées, nous solliciterons auprès des Parties les fonds supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des projets proposés que l'on considère comme hautement prioritaires.

Il est possible que les Directeurs de recherches sur l'ozone, à leur onzième réunion qui se tiendra en avril au cours de l'année prochaine, recommandent que la priorité soit également accordée au soutien de la surveillance des substances réglementées au titre du Protocole de Montréal dans le cadre plus vaste de l'étude scientifique de l'ozone. Si la Conférence des Parties à la Convention de Vienne approuve leurs recommandations au cours de la douzième partie de sa douzième réunion, qui se tiendra en octobre 2021, le Secrétariat invitera en temps utile les pays en développement et les pays à économie en transition à présenter des propositions de projet pertinentes.

Nous nous réjouissons de la poursuite du renforcement des travaux au titre de la Convention de Vienne et d'apporter un soutien à votre pays dans le domaine de la recherche et des observations systématiques. Veuillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

Meg Seki
Secrétaire exécutive par intérim
du Secrétariat de l'ozone